



## Exposé des motifs

Le présent texte est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique et de l'article 5, point *1bis*, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

Il met en place les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques à partir de l'année scolaire 2026/2027 et il abroge le règlement grand-ducal modifié du 18 juillet 2025 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.

Par rapport à l'année scolaire 2025/2026, un remaniement de la dénomination d'une discipline est intervenu, ainsi la discipline « Sciences de la vie et de la terre » est dénommée « Sciences de la vie ».



## Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement secondaire classique, et notamment son article 60 ;

Vu la loi modifiée du 25 juin 2004 portant organisation des lycées, et notamment son article 1bis ;

Les avis de la Chambre d'agriculture, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, et de la Chambre des salariés ayant été demandés ;

L'avis du Conseil supérieur de certaines professions de santé ayant été demandé ;

Le Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le présent règlement détermine les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques pour les sections suivantes ainsi que pour leurs variantes :

1° section A :

- a) sections chinois – langues vivantes / latin – langues vivantes / langues vivantes (A) ;
- b) sections chinois – langues vivantes / latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *mathématiques* » à l'Athénée de Luxembourg (AL) ;
- c) sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variantes « *mathématiques* » et « *psychologie* » à l'École privée Fieldgen (EPF) ;
- d) sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *mathématiques* » au Lycée Aline Mayrisch (LAML) ;
- e) sections latin – langues vivantes / langues vivantes (A), variante « *langues, littérature et communication* » au Lycée Robert-Schuman Luxembourg (LRSL) ;

2° section B :

- a) sections chinois – mathématiques – informatique / latin – mathématiques – informatique / mathématiques – informatique (B) ;
  - b) sections latin – mathématiques – informatique / mathématiques – informatique (B), variante « 4<sup>e</sup> langue vivante » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- 3° Section C :
- a) sections chinois – sciences naturelles – mathématiques / latin – sciences naturelles – mathématiques / sciences naturelles – mathématiques (C) ;
  - b) sections latin – sciences naturelles – mathématiques / sciences naturelles – mathématiques (C), variante « 4<sup>e</sup> langue vivante » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- 4° section D :
- a) sections chinois – sciences économiques – mathématiques / latin – sciences économiques – mathématiques / sciences économiques – mathématiques (D) ;
  - b) sections latin – sciences économiques – mathématiques / sciences économiques – mathématiques (D), variante « 4<sup>e</sup> langue vivante » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- 5° section E :
- a) sections chinois – arts plastiques / latin – arts plastiques / arts plastiques (E) ;
  - b) sections latin – arts plastiques / arts plastiques (E), variante « 4<sup>e</sup> langue vivante » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
  - c) sections latin – arts plastiques / arts plastiques (E), variante « mathématiques niveau fort » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- 6° section F :
- a) sections chinois – musique / latin – musique / musique (F) ;
- 7° section G :
- a) sections chinois – sciences humaines et sociales / latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G) ;
  - b) sections latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G), variantes « architecture et urbanisme » et « communication et médias » au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) ;
  - c) sections latin – sciences humaines et sociales / sciences humaines et sociales (G), variante « 4<sup>e</sup> langue vivante » au Lycée Michel Rodange Luxembourg (LMRL) ;
- 8° section I :
- a) sections latin – informatique – communication / informatique – communication (I) ;
- 9° section N :
- a) section entrepreneuriat, finance et marketing (N) ;
- 10° section P :
- a) sections latin – sciences cognitives et sciences humaines / sciences cognitives et sciences humaines (P) ;
- 11° section R :
- a) sections chinois – politiques et développement durable / latin – politiques et développement durable / politiques et développement durable (R).

**Art. 2.** Pour chaque section, ainsi que pour ses variantes, les coefficients des disciplines au programme et la pondération au sein des disciplines, les disciplines fondamentales, la nature des épreuves, ainsi que les disciplines donnant lieu à une note finale, sont fixés et arrêtés conformément aux tableaux annexés.

**Art. 3.** Le règlement grand-ducal du 18 juillet 2025 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques est abrogé.

**Art. 4.** Le présent règlement est applicable à partir de l'année scolaire 2026/2027.

**Art. 5.** Le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

### **Commentaire des articles :**

Les dispositions des articles 1 à 5 ne requièrent pas d'observations supplémentaires, leur objet étant éclairé par l'exposé des motifs.



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Fiche financière :**

Le présent texte n'a pas d'incidence sur le budget de l'État alors qu'il vise uniquement à fixer les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques.



## FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/fr/acrobat/reader-main.html).

### 1. Coordonnées du projet

Intitulé du projet :	Projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques		
Ministre initiateur :	Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse		
Auteur(s) :	Annick Hoffmann		
Téléphone :	247-75129	Courriel :	annick.hoffmann@men.lu
Objectif du projet :	Le présent texte fixe les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques. Il est pris en application de la loi modifiée du 10 mai 1968 portant réforme de l'enseignement classique et de l'article 5, point 1, du règlement grand-ducal modifié du 31 juillet 2006 portant organisation de l'examen de fin d'études secondaires.		
Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune(s) impliqué(e)(s) :			
Date :	16/03/2026		

### 2. Objectifs à valeur constitutionnelle

**Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ?**  Oui  Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- Promouvoir le dialogue social
- Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- Protéger le bien-être des animaux
- Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :



### 3. Mieux légiférer

**1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis <sup>1</sup>:**

- Chambre des fonctionnaires et employés publics
- Chambre des salariés
- Chambre des métiers
- Chambre de commerce
- Chambre d'agriculture

<sup>1</sup> Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

**2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) à saisir / saisi(e)s pour avis :**  Oui  Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

**3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>

Si non, pourquoi ?

**4) Destinataires du projet :**

- Entreprises / Professions libérales :  Oui  Non
- Citoyens :  Oui  Non
- Administrations :  Oui  Non

**5) Le principe « Think small first » est-il respecté ?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>  
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

**6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la réglementation ?**  Oui  Non

Remarques / Observations :

**7) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>



Si oui, de quelle(s)  
donnée(s) et/ou  
administration(s)  
s'agit-il ?

**8) Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?**

Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

<sup>2</sup> N.a. : non applicable.

#### 4. Digitalisation et données

**9) Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)**

Oui  Non

Si oui, quel est le délai  
pour disposer du nouveau  
système ?

**10) Le projet tient-il compte du principe « digital by default » (priorisation de la voie numérique) ?**

Oui  Non

**11) Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés ?**

Oui  Non

Si oui, ces informations ou  
données à caractère personnel  
peuvent-elles être obtenues  
auprès d'une ou plusieurs  
administrations  
conformément au principe  
«Once only» ?

**12) Le projet envisage-t-il la création ou l'adaptation d'une banque de données ?**

Oui  Non

#### 5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) <sup>3</sup>

**13) Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ?

Oui  Non

- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez pourquoi :

Il s'agit d'un avant-projet de règlement grand-ducal déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études secondaires classiques qui s'appliquent indifféremment aux hommes et femmes.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ?

Oui  Non

Si oui, expliquez  
de quelle manière :



**14) Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>

Si oui, expliquez  
de quelle manière :

<sup>3</sup> Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.

## 6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

**15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Économie en suivant les démarches suivantes :

<https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html>

**16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)?**  Oui  Non  N.a. <sup>2</sup>

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>



## Annexes

**Tableaux fixant les disciplines d'examen, les coefficients de promotion des disciplines d'examen et les coefficients servant au calcul de la moyenne pondérée des notes de l'année, les disciplines fondamentales, la nature de l'épreuve et les disciplines donnant lieu à une note finale**

**Section chinois – langues vivantes /  
Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(8)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(7)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(7)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais <sup>(3)</sup>	4			X <sup>(7)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante ou Grec ancien	4		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(7)</sup>	X
Chinois ou Latin <sup>(4)</sup>	3		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(7)</sup>	X
Philosophie	3		X <sup>(6)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(6)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(6)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(9)</sup>	1				
Cours à option <sup>(4) (9)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

<sup>(3)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

<sup>(4)</sup> Les élèves ayant choisi le chinois ou le latin ne suivent pas de cours à option.

<sup>(5)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

- (7) 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.
- (8) Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.
- (9) Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – langues vivantes /  
Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)  
Variante : mathématiques (AL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(8)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(7)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(7)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais <sup>(3)</sup>	4			X <sup>(7)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante ou Grec ancien	4		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(7)</sup>	X
Chinois ou Latin <sup>(4)</sup>	3/—		X <sup>(5)</sup>	X <sup>(7)</sup>	X
Philosophie	3		X <sup>(6)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(6)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(6)</sup>		X
Mathématiques <sup>(9)</sup>	2				
Éducation physique et sportive <sup>(9)</sup>	1				
Cours à option <sup>(4) (9)</sup>	—/2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

<sup>(3)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

<sup>(4)</sup> Les élèves ayant choisi le chinois ou le latin ne suivent pas de cours à option.

<sup>(5)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(7)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

<sup>(8)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(9)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)  
Variante : mathématiques (EPF)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
<b>Option : allemand, programme des sections CB à CR</b>					
Français <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand	3		X	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante	4		X	X <sup>(4)</sup>	X
Philosophie	3		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
<p><sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.  <sup>(2)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.  <sup>(3)</sup> 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.  <sup>(4)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.  <sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.  <sup>(6)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					
<b>Option : français, programme des sections CB à CR</b>					
Français	3		X	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Anglais <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante	4		X	X <sup>(4)</sup>	X
Philosophie	3		X <sup>(3)</sup>		X

Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				

(1) Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

(2) Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

(3) 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.

(4) 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

(5) Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

(6) Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)  
Variante : psychologie (EPF)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
<b>Option : allemand, programme des sections CB à CR</b>					
Français <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand	3		X	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante	4		X	X <sup>(4)</sup>	X
Psychologie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Philosophie	3		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				
<p><sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.  <sup>(2)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.  <sup>(3)</sup> 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.  <sup>(4)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.  <sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.  <sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.</p>					
<b>Option : français, programme des sections CB à CR</b>					
Français	3		X	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Anglais <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(4)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante	4		X	X <sup>(4)</sup>	X

Psychologie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Philosophie	3		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)  
Variante : mathématiques (LAML)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(5)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse littéraire</i>			X		
Allemand <sup>(2)</sup>	4	X		X <sup>(5)</sup>	X
<i>Dissertation littéraire</i>			X		
<i>Analyse de texte</i>			X		
Anglais <sup>(3)</sup>	4			X <sup>(5)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4e langue vivante	4		X	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(4)</sup>		X
Philosophie	3		X <sup>(4)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(4)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse littéraire 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : dissertation littéraire 1/2, analyse de texte 1/2.

<sup>(3)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

<sup>(4)</sup> 2 disciplines parmi 4, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – langues vivantes /  
Section langues vivantes (A)  
Variante : langues, littérature et communication (LRSL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(7)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(6)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(6)</sup>	X
Anglais <sup>(1)</sup>	4	X		X <sup>(6)</sup>	X
<i>Textes connus</i>			X		
<i>Textes littéraires inconnus</i>			X		
4 <sup>e</sup> langue vivante ou Grec ancien	4		X <sup>(4)</sup>	X <sup>(6)</sup>	X
Latin	3		X <sup>(4)</sup>	X <sup>(6)</sup>	X
Littérature comparée	2		X <sup>(3)</sup>		X
Communication média / pratique des médias <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Pratique des médias</i>					
<i>Communication média</i>			X		
Philosophie	3		X <sup>(5)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(5)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(5)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(8)</sup>	1				

<sup>(1)</sup> Pondération : textes connus 1/2, textes littéraires inconnus 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : pratique des médias 1/3, communication média 2/3.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines parmi 3.

Si l'élève opte pour les disciplines « Littérature comparée » et « Français », il devra présenter l'épreuve de « Littérature comparée » en langue allemande.

Si l'élève opte pour les disciplines « Littérature comparée » et « Allemand », il devra présenter l'épreuve de « Littérature comparée » en langue française.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 1 discipline parmi 3, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> 2 épreuves, au choix de l'élève, parmi celles présentées à l'examen.

<sup>(7)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(8)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – mathématiques-informatique /  
Section latin – mathématiques-informatique /  
Section mathématiques-informatique (B)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques I	3		X		X
Mathématiques II – Informatique <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Mathématiques II</i>			X	X	
<i>Informatique</i>			X		
Physique	3	X	X		X
Chimie	3		X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – mathématiques-informatique /**  
**Section mathématiques-informatique (B)**  
**Variante : 4<sup>e</sup> langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
4 <sup>e</sup> langue vivante	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques I	3		X		X
Mathématiques II – Informatique <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Mathématiques II</i>			X	X	
<i>Informatique</i>			X		
Physique	3	X	X		X
Chimie	3		X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques II 2/3, informatique 1/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences naturelles-mathématiques /**  
**Section latin – sciences naturelles-mathématiques /**  
**Section sciences naturelles-mathématiques (C)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Biologie	4	X	X	X	X
Physique	3		X		X
Chimie	3	X	X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences naturelles-mathématiques /**  
**Section sciences naturelles-mathématiques (C)**  
**Variante : 4<sup>e</sup> langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
4 <sup>e</sup> langue vivante	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Biologie	4	X	X	X	X
Physique	3		X		X
Chimie	3	X	X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences économiques-mathématiques /**  
**Section latin – sciences économiques-mathématiques /**  
**Section sciences économiques-mathématiques (D)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Économie de gestion <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Sociétés commerciales</i>			X		
<i>Statistiques et probabilités</i>			X		
Économie politique	4	X	X	X	X
Histoire	2		X <sup>(4)</sup>		X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Épreuve orale dans une des deux disciplines présentées à l'examen, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences économiques-mathématiques /**  
**Section sciences économiques-mathématiques (D)**  
**Variante : 4<sup>e</sup> langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
4 <sup>e</sup> langue vivante	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Économie de gestion <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Sociétés commerciales</i>			X		
<i>Statistiques et probabilités</i>			X		
Économie politique	4	X	X	X	X
Histoire	2		X <sup>(4)</sup>		X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : sociétés commerciales 1/2, statistiques 1/2.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Épreuve orale dans une des deux disciplines présentées à l'examen, au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – arts plastiques /  
Section latin – arts plastiques /  
Section arts plastiques (E)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation artistique I <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Histoire de la musique	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – arts plastiques /  
Section arts plastiques (E)  
Variante : 4<sup>e</sup> langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
4 <sup>e</sup> langue vivante	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation artistique I <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Histoire de la musique	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – arts plastiques /  
Section arts plastiques (E)  
Variante : mathématiques niveau fort (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation artistique I <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Dessin</i>					
<i>Communication visuelle</i>			X		
Éducation artistique II <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Design</i>					
<i>Géométrie descriptive</i>			X		
Histoire de l'art	3		X	X	X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Histoire de la musique	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				

<sup>(1)</sup> Pondération : dessin 2/3, communication visuelle 1/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : géométrie descriptive 1/3, design 2/3.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – musique /  
Section latin – musique /  
Section musique (F)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Écriture et analyse musicale <sup>(1)</sup>	4	X			X
<i>Théorie générale</i>			X		
<i>Analyse musicale</i>			X		
Histoire de la musique	3	X	X	X	X
Direction chorale et pratique instrumentale <sup>(2)</sup>	3				X
<i>Direction chorale</i>			X		
<i>Pratique vocale et instrumentale</i>					
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : théorie générale 1/2, analyse musicale 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : direction chorale 2/3, pratique vocale et instrumentale 1/3.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – sciences humaines et sociales /  
Section latin – sciences humaines et sociales /  
Section sciences humaines et sociales (G)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>		X
Histoire / Géographie <sup>(1)</sup>	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sciences sociales	4	X	X	X	X
Économie politique	2		X		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /  
Section sciences humaines et sociales (G),  
Variante : architecture et urbanisme (LBM)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>		X
Histoire / Géographie <sup>(1)</sup>	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sociologie	3		X		X
Architecture et urbanisme	4	X	X	X	X
Géographie territoriale appliquée	2				X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /  
Section sciences humaines et sociales (G),  
Variante : communication et médias (LBM)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3	X	X	X <sup>(4)</sup>	X
Espagnol	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>		X
Histoire / Géographie <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sociologie	3	X	X	X	X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences humaines et sociales /**  
**Section sciences humaines et sociales (G)**  
**Variante : 4<sup>e</sup> langue vivante (LMRL)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
4 <sup>e</sup> langue vivante	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(2)</sup>		X
Histoire / Géographie <sup>(1)</sup>	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Sciences sociales	4	X	X	X	X
Économie politique	2		X		X
Histoire de l'art et de l'architecture	2		X <sup>(3)</sup>		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>(2)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – informatique – communication /  
Section informatique – communication (I)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Latin	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Communication média	3	X	X		X
Science de la programmation	3	X	X	X	X
Analyse et modélisation d'informations	3		X		X
Technologies appliquées et projets <sup>(2)</sup>	2				X
<i>Technologies et innovation</i>					
<i>Maîtrise d'ouvrage</i>					
Physique	2		X <sup>(4)</sup>		X
Philosophie	2		X <sup>(4)</sup>		X
Économie et finances	2		X <sup>(4)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> Pondération : technologies et innovation 1/2, maîtrise d'ouvrage 1/2.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 discipline parmi 3, au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

### Section entrepreneuriat, finance et marketing (N)

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Économie politique	3	X	X		X
Activités entrepreneuriales	4	X	X	X	X
Informatique	2		X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> Épreuve orale dans la discipline présentée à l'examen.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section latin – sciences cognitives et sciences humaines /  
Section sciences cognitives et sciences humaines (P)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(5)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Latin	3		X <sup>(2)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X
Mathématiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Mathématiques I</i>			X		
<i>Mathématiques II</i>			X		
Sciences de l'Homme et de la société	4	X	X	X	X
Sciences des données et communication	3	X	X		X
Sciences de la vie	3		X		X
Philosophie	2		X <sup>(3)</sup>		X
Économie générale	2		X <sup>(3)</sup>		X
Histoire	2		X <sup>(3)</sup>		X
Éducation physique et sportive <sup>(6)</sup>	1				
Cours à option <sup>(6)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : mathématiques I 1/3, mathématiques II 2/3.

<sup>(2)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(3)</sup> 1 discipline, au choix de l'élève.

<sup>(4)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(5)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(6)</sup> Discipline mise en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.

**Section chinois – politiques et développement durable /  
Section latin – politiques et développement durable /  
Section politiques et développement durable (R)**

Discipline	Coefficient	Discipline fondamentale	Nature de l'épreuve <sup>(6)</sup>		Note finale
			Épreuve écrite	Épreuve orale	
Français	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Allemand	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Anglais	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Chinois ou Latin	3		X <sup>(3)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X
Mathématiques	2		X <sup>(3)</sup>		X
Mathématiques fort	3		X <sup>(4)</sup>		X
Relations internationales	4	X	X	X	X
Sciences économiques <sup>(1)</sup>	3				X
<i>Économie politique</i>			X		
<i>Économie de gestion</i>			X		
Philosophie et politique	2		X		X
Histoire / Géographie <sup>(2)</sup>	3	X			X
<i>Histoire</i>			X		
<i>Géographie</i>			X		
Éducation physique et sportive <sup>(7)</sup>	1				
Cours à option <sup>(7)</sup>	2				

<sup>(1)</sup> Pondération : économie politique 1/2, économie de gestion 1/2.

<sup>(2)</sup> Pondération : histoire 1/2, géographie 1/2.

<sup>(3)</sup> 2 disciplines, au choix de l'élève, parmi les disciplines suivies pendant l'année.

<sup>(4)</sup> Mathématiques fort obligatoire et 1 langue, au choix de l'élève, parmi les langues suivies pendant l'année.

<sup>(5)</sup> 1 épreuve, le cas échéant au choix de l'élève.

<sup>(6)</sup> Pour les disciplines dans lesquelles l'élève présente une épreuve écrite et une épreuve orale, l'épreuve orale compte pour 25 % de la note.

<sup>(7)</sup> Disciplines mises en compte uniquement pour le calcul de la moyenne générale annuelle.